



Un
nom
peut en dire long



Protection du public

Titre protégé

Pratique professionnelle
et éthique

Procédures rigoureuses
en matière de plaintes
et de discipline

L'Ordre travaille
sans relâche à bâtir
la confiance en
votre nom.

Énoncé de vision

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario s'efforce d'atteindre l'excellence organisationnelle dans le cadre de son mandat afin de servir l'intérêt public, de réglementer ses membres et de rendre des comptes à la collectivité et d'être accessible à celle-ci.

Énoncé de mission

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario protège l'intérêt public en réglementant l'exercice des professions de travailleuse/travailleur social et de technicienne/technicien en travail social et en faisant la promotion d'une pratique éthique et professionnelle.

Message conjoint de la présidente et de la registrateure et chef de la direction

Un nom peut en dire long. Pour vous, c'est une garantie de protection.

Un nom peut en dire long. C'est l'assurance qu'un titre est protégé. C'est la garantie qu'on peut compter sur la protection du public. C'est l'intégrité d'une pratique professionnelle et éthique. C'est la confiance qui découle de procédures rigoureuses en matière de plaintes et de discipline.

Toutes ces qualités font partie intégrante du mandat de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario (l'Ordre). Depuis l'an 2000, date à laquelle la loi qui régit nos professions a été proclamée en vigueur, l'Ordre œuvre inlassablement pour protéger l'intérêt public et veiller à ce que nos membres prodiguent des soins professionnels, éthiques, qualifiés et responsables.

Nous avons prouvé notre détermination en nous appuyant sur nos précédentes réalisations, en fixant des objectifs et en menant à bien des projets et des initiatives qui s'inscrivent dans le cadre de notre plan stratégique et de ses quatre priorités : renforcer la sensibilisation auprès des parties prenantes et du public, faire respecter une pratique éthique et professionnelle, maintenir une gouvernance efficace et atteindre une efficacité réglementaire.

En 2018, nous avons renforcé la sensibilisation des parties prenantes et du public en mettant en œuvre plusieurs initiatives d'information. Nous avons notamment lancé une énergique campagne de sensibilisation des employeurs portant sur l'importance de la protection du titre et les avantages liés au recrutement de travailleurs sociaux et de techniciens en travail social inscrits. Cette campagne a affermi la communication entre l'Ordre et les employeurs au moyen de notre *Communiqué Employeurs* trimestriel et de tables rondes des employeurs organisées deux fois par an, à l'occasion desquelles les employeurs ont pu dialoguer directement avec l'Ordre.



Shelley Hale, TTSI
Présidente



Lise Betteridge, MTS, TSI
Registrature et chef de la direction

Nous avons également engagé une discussion avec nos partenaires gouvernementaux pour exprimer nos préoccupations à l'égard des règlements pris en application de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* qui énoncent les qualités requises du personnel des sociétés d'aide à l'enfance. Ces efforts ont permis de faire ressortir plusieurs problèmes clés, d'atteindre certains de nos objectifs initiaux et d'ouvrir la voie à de nouvelles avancées.

L'Ordre s'engage à faire en sorte que ses membres exercent leur profession de façon éthique et professionnelle. En 2018, nous avons mis à la disposition de nos membres, de leurs employeurs et du public des milliers de consultations sur la pratique et avons fait de nombreuses présentations dans tout l'Ontario. Nous avons continué d'appuyer le perfectionnement professionnel permanent de nos membres en leur proposant des possibilités de formation comme la Journée de l'assemblée annuelle et de la formation, les forums éducatifs et le Programme de maintien de la compétence.

L'Ordre maintient une gouvernance efficace grâce au travail de son Conseil. En 2018, le Conseil a approuvé plusieurs politiques visant à accroître la transparence, renforcer la confiance du public et refléter les pratiques exemplaires au sein du secteur réglementaire. Ces politiques incluaient la modification de règlements administratifs concernant la composition du Conseil, l'admissibilité à l'Ordre et la divulgation de renseignements, ainsi que la révision de politiques relatives au rôle et à l'évaluation du Conseil et des comités.

Nous avons également mis au point de nouvelles initiatives pour mieux protéger le public et garantir la responsabilisation,

notamment en ajoutant à notre site Web une section « Praticiens non réglementés », qui recense les praticiens non réglementés en Ontario faisant l'objet d'une action en justice. Nous sommes fiers d'avoir conçu un Programme de personnes de soutien pour épauler ceux et celles ayant subi une agression sexuelle de la part d'un travailleur social ou d'un technicien en travail social. Ces initiatives aident l'Ordre à poursuivre l'objectif stratégique consistant à atteindre une efficacité réglementaire.

À la suite des élections provinciales, l'Ordre a souhaité la bienvenue à l'honorable Lisa MacLeod dans ses nouvelles fonctions de ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. Nous aimerions également profiter de cette occasion pour dire au revoir à certains des membres du public nommés au Conseil, à savoir Lisa Foster, David Hodgson, Lily Oddie et, Sophia Ruddock, ainsi qu'au membre élu Thomas Horn, TSI. Merci pour votre travail acharné et votre dévouement. Le Conseil a aussi accueilli deux nouveaux membres du public, qui sont Lisa Kostakis et Andy Kusi-Appiah, ainsi qu'un nouveau membre élu, Sanjay Govindaraj, TSI.

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario prend très au sérieux sa mission de protection du public. Quand les Ontariennes et les Ontariens font appel à des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social inscrits, nous voulons qu'ils sachent qu'ils sont protégés. Nous sommes très heureux de continuer de servir et de protéger le public ontarien au cours du nouvel exercice.

Un
nom
peut en dire long

Protection du public

L'Ordre protège le public ontarien
contre des praticiens non qualifiés,
incompétents et inaptes.

Réalisations de 2018

Les priorités stratégiques répertoriées ci-dessous sont tirées du Plan stratégique 2016-2019 de l'Ordre :

Renforcer la sensibilisation auprès des parties prenantes et du public

Public

- Procédé à des mises à jour régulières du site Web de l'Ordre, notamment en concevant une nouvelle section intitulée « Public ».
- Augmenté le nombre d'abonnés aux médias sociaux : on en comptait 7 066 au 31 décembre 2018, soit une augmentation de 55 % par rapport à l'année précédente.
- Donné lieu à une hausse générale de la fréquentation du site Web : on comptait 232 419 visiteurs en 2018, contre 181 836 en 2017.

- Poursuivi une intervention proactive auprès des médias et communiqué régulièrement avec les journalistes dans le but de les informer du rôle de l'Ordre, des titres protégés et du Tableau en ligne.
- Participé à une campagne publique de sensibilisation du *National Post* visant à accroître les connaissances sur l'Ordre et son rôle à titre d'organisme de réglementation.
- Lancé une campagne de sensibilisation du public, qui incluait une enquête de référence afin d'évaluer le degré de sensibilisation du public au sujet de l'Ordre et de son rôle en Ontario, avec une date de lancement en 2019.

Membres

- Augmenté le total des effectifs, qui s'élève à 21 063 membres (18 383 travailleurs sociaux, 2 458 techniciens en travail social et 222 membres ayant les deux titres) au 31 décembre 2018.
- Inscrit 1 629 membres travailleuses et travailleurs sociaux et 506 membres techniciennes et techniciens en travail social, y compris 1 029 récents diplômés, soit un total de 2 135 nouveaux membres.
- Atteint un taux de renouvellement des inscriptions à l'Ordre de 94 %.
- Organisé des forums éducatifs pour nos membres de North Bay et de Kingston.
- Accueilli plus de 520 participants, et atteint environ 370 autres personnes par l'intermédiaire de webémissions en direct lors de la Journée de l'assemblée annuelle et de la formation (JAAF) 2018.

- Mené à bien une refonte exhaustive du bulletin semestriel *Perspective*, disponible en ligne et en format PDF; distribué ce bulletin aux membres et à d'autres parties prenantes au printemps et à l'automne.
- Envoyé par courriel à nos membres et à d'autres parties prenantes 105 eBulletins abordant de nombreuses questions réglementaires et de pratique.
- Élaboré une stratégie de communication pour dissiper des inexactitudes circulant à propos des éléments de langage utilisés dans le Règlement sur l'inscription.

Employeurs et éducateurs

- Publié quatre numéros du *Communiqué Employeurs* sur le site Web de l'Ordre, et distribué ces numéros par courriel à des employeurs.
- Organisé des tables rondes avec des employeurs à Kitchener et à Sudbury.
- Perfectionné la campagne de l'Ordre pour sensibiliser les employeurs, avec notamment des annonces en ligne et des messages ciblés afin de faire connaître aux employeurs le rôle de l'Ordre.
- Répondu aux demandes des doyens et directeurs du travail social et des coordonnateurs des techniques de travail social au sujet de diverses questions sur la pratique et la réglementation.

Gouvernement

- Mis à profit son expertise en matière de relations gouvernementales pour garantir la visibilité de l'Ordre.

- Déposé une soumission auprès du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (ainsi nommé à l'époque) et d'autres parties prenantes au sujet des dispositions réglementaires proposées aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*; le nouveau règlement a été mis à jour et exige désormais que les directeurs locaux des sociétés d'aide à l'enfance soient inscrits, et l'Ordre a obtenu que le gouvernement s'engage à travailler pour rendre obligatoire l'inscription des superviseurs des sociétés d'aide à l'enfance à partir de janvier 2019.
- Souhaité la bienvenue à l'honorable Lisa MacLeod dans ses nouvelles fonctions de ministre des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

Faire respecter une pratique éthique et professionnelle

- Fourni 3 460 consultations sur la pratique aux membres, aux employeurs et au public, les questions les plus courantes portant sur le consentement/la confidentialité/l'obligation de mise en garde, la pratique privée, et le champ d'application.
- Répondu à 497 demandes de renseignements sur le Programme de maintien de la compétence (PMC).
- Atteint un taux de conformité de 99,31 % pour le PMC 2017.
- Donné 61 présentations à des étudiants de programmes de travail social, de programmes de techniques de travail social, et en milieu de travail.

- Tenu un kiosque lors de sept salons de l'emploi et d'une conférence.
- Mis au point deux Notes sur la pratique : « Mais "on" m'a dit de...! Assumez pleinement vos responsabilités professionnelles » et « Que vient donc faire la loi dans tout ça? ».
- Envoyé des trousseaux éducatifs aux étudiants des écoles formant les travailleurs sociaux et les techniciens en travail social.
- Envoyé un eBulletin à tous les membres à propos du maintien de la compétence et des recommandations formulées par le Comité d'examen des décès dus à la violence familiale (CEDVF).
- Mis à jour les Normes d'exercice et les Lignes directrices sur la pratique — Pratiques concernant les médicaments à la lumière de la *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* et de l'acte autorisé de psychothérapie.
- Révisé plusieurs ressources publiées par l'Ordre pour veiller à leur exactitude après la proclamation en vigueur des dispositions concernant l'acte autorisé de psychothérapie dans la *Loi sur les professions de la santé réglementées* et des dispositions de la *Loi sur le travail social et les techniques de travail social* autorisant nos membres à utiliser le titre de « psychothérapeute ».
- Révisé et approuvé plusieurs politiques en matière de gouvernance.
- Amélioré le travail réalisé par le Conseil et les comités à l'aide des nouvelles technologies.
- Promu une culture axée sur la diversité, la recherche et l'accessibilité au sein de l'Ordre.

Atteindre une efficacité réglementaire

Plaintes et discipline

- Appuyé le travail du comité des plaintes et du Bureau lors de leurs enquêtes réglementaires et de la prise de décisions avec motifs en vertu de la *Loi sur le travail social et les techniques de travail social* (LTSTTS).
- Appuyé le travail du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle lors des audiences réglementaires et des conférences préalables à l'audience en vertu de la LTSTTS et des règles de procédure du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.
- Publié sur le site Web de l'Ordre et dans le bulletin *Perspective* les décisions avec motifs du comité de discipline conformément aux ordonnances de celui-ci.
- Surveillé les engagements des membres ainsi que les ordonnances du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle.
- Créé une page « Praticiens non réglementés » sur le site Web de l'Ordre et, parallèlement, une Feuille d'information sur la protection des titres.

Maintenir une gouvernance efficace

- Tenu des élections au Conseil dans la circonscription électorale n° 4, et diffusé un communiqué de presse pour en annoncer les résultats.

- Poursuivi la mise en œuvre et la tenue à jour des protocoles élaborés comme suite à l'enquête de satisfaction sur la procédure de plaintes.
- Approuvé de nouvelles règles de procédure pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle.
- Élaboré un cadre pour la conception d'un programme destiné à épauler les personnes ayant subi une agression sexuelle commise par un membre de l'Ordre.
- Élaboré un outil d'évaluation des risques pour appuyer le travail du Bureau et du comité des plaintes.

Activités réglementaires

- Pris part à des communications permanentes et régulières avec les autres organismes canadiens de réglementation du travail social afin d'évoquer des questions variées, comme l'inscription, la mobilité, la pratique, le maintien de la compétence et la discipline.
- La registrateur a fait partie du groupe d'experts sur la mesure de l'efficacité réglementaire dans le cadre du symposium du Council on Licensure, Enforcement and Regulation (CLEAR) à Toronto.
- La registrateur a participé au comité de planification et au comité du programme ELP (Executive Leadership Program) de la conférence CLEAR, et a coenseigné le programme ELP à Edmonton et à Wellington, en Nouvelle-Zélande.
- La registrateur adjointe a été nommée au comité de planification national du Réseau canadien des organismes de réglementation.
- La directrice de la section Plaintes et discipline a représenté l'Ordre lors de deux conférences sur la réglementation en avril et en mai.
- Fourni des commentaires au British Columbia College of Social Workers quant à la version révisée de ses normes d'exercice; au comité d'assurance de la qualité de l'Ordre des optométristes de l'Ontario quant aux révisions apportées à son programme de maintien de la compétence; à l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario au sujet de ses Normes de psychothérapie révisées; et à l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario quant à son règlement et à la documentation concernant l'acte autorisé de psychothérapie.
- La registrateur et le chef des communications ont présenté la campagne de sensibilisation des employeurs de l'Ordre aux professionnels de la communication des Ordres de réglementation des professionnels de la santé de l'Ontario.

Un
nom
peut en dire long

Titre protégé

En Ontario, seuls les membres de l'Ordre peuvent utiliser les titres protégés de « travailleur social/travailleur social inscrit » et de « technicien en travail social/technicien en travail social inscrit ».

Rapport des comités 2018

Bureau

Shelley Hale, TTSI, présidente

Lisa Seburn, TSI, vice-présidente

Déirdre Smith, membre du public,
vice-présidente

Mukesh Kowlessar, TTSI

Toula Kourgiantakis, TSI

Rick Lamb, membre du public

- Le Bureau apporte un leadership au Conseil et facilite son fonctionnement efficient et efficace. Le Bureau est autorisé à exercer tout pouvoir et accomplir toutes fonctions du Conseil entre les réunions du Conseil à l'exception du pouvoir de créer, de modifier ou de révoquer un règlement ou un règlement administratif.
- En plus d'agir au nom du Conseil, le Bureau reçoit et passe en revue les comptes rendus d'enquêtes sur les rapports obligatoires concernant la conduite ou les actes de membres de l'Ordre et renvoie des cas aux comités de discipline et d'aptitude professionnelle de l'Ordre.
- Le mandat du Bureau prescrit par la loi consiste également à approuver les agents d'enquête nommés par la registrateur.
- En 2018, le Bureau a pris en considération de nombreuses questions décrites ailleurs dans le présent rapport et les a transmises au Conseil.

Statistiques sur les rapports obligatoires

En 2018, le Bureau a :

- Étudié 29 rapports et clos 29 rapports d'enquête.
- Rendu 19 décisions écrites avec motifs.
- Renvoyé huit cas au comité de discipline.
- Renvoyé un cas au comité d'aptitude professionnelle.

Comité de discipline

Frances Keogh, TSI, présidente

- Au 31 décembre 2018, le comité de discipline avait reçu 9 renvois, tenu 15 audiences, tenu 10 conférences préalables à l'audience et rendu 12 décisions écrites.
- Tel que prescrit par le comité, des sommaires de décisions rendues par le comité ont été publiés dans la publication officielle de l'Ordre et sur le site Web de l'Ordre et de toute autre manière ou par tout autre moyen que l'Ordre a jugé approprié.
- Le comité a mis à jour son gabarit de décisions.

Comité d'aptitude professionnelle

Frances Keogh, TSI, présidente

- Au 31 décembre 2018, le comité d'aptitude professionnelle avait reçu un renvoi, tenu trois audiences, tenu une conférence préalable à l'audience et rendu trois décisions.
- Le comité a mis à jour son gabarit de décisions.

Comité des plaintes

Sue-Ellen Merritt, TTSl, présidente

- En 2018, le comité des plaintes a étudié 63 nouvelles enquêtes concernant des plaintes.
- Le comité a clos 64 enquêtes concernant des plaintes.
- Le comité a rendu 63 décisions écrites avec motifs.

- Le comité a donné six avertissements lors d'une comparution en personne.
- Le comité a renvoyé un cas au comité de discipline.

Comité d'appel des inscriptions

Richard (Rick) Lamb, membre du public, présidente

- Le comité a reçu six demandes d'examen en 2018 (cinq pour le travail social et une pour les techniques de travail social).
- Le comité a étudié huit demandes d'examen (cinq pour le travail social et trois pour les techniques de travail social) : sept décisions avec motifs ont été rendues; une décision a obtenu une approbation de principe.

Comité des élections

Toula Kourgiantakis, TSI, présidente

- Le comité a passé en revue les documents relatifs aux élections, a examiné les mises en candidature et les bulletins de vote douteux et a participé à un programme de formation avec les agents électoraux.
- Cette fois encore, le processus électoral dans sa totalité était disponible en ligne, y compris l'appel de mise en candidature et la procédure de vote.
- Félicitations à Amanda Bettencourt, TTSI, Sanjay Govindaraj, TSI, Sue-Ellen Merritt, TTSI, et Donald Panton, TSI, dont le mandat de trois ans a commencé en septembre 2018.

Comité des normes d'exercice

Angèle Desormeau, TTSI, présidente

- Le comité des normes d'exercice examine et passe en revue les normes d'exercice de l'Ordre et les lignes directrices ayant trait aux normes d'exercice de l'Ordre.
- Le comité formule des recommandations à l'intention du Conseil quant à la consultation des membres de l'Ordre relative aux normes d'exercice de l'Ordre et aux lignes directrices ayant trait aux normes d'exercice de l'Ordre.
- Conformément aux directives du Conseil, le comité met en œuvre, ou déclenche la mise en œuvre, d'une procédure de consultation relative aux normes d'exercice de l'Ordre et aux lignes directrices ayant trait aux normes d'exercice de l'Ordre.

- Le comité recommande et soumet à l'approbation du Conseil des changements à apporter aux normes d'exercice de l'Ordre et l'adoption de lignes directrices ayant trait aux normes d'exercice de l'Ordre.
- Le comité recommande et soumet à l'approbation de la registrature ou du Conseil des documents imprimés et tout autre document qu'il juge approprié afin de communiquer les normes d'exercice et les lignes directrices aux membres de l'Ordre.
- Le comité accomplit toutes autres fonctions que le Conseil peut déterminer de temps à autre.
- En 2018, le comité s'est penché sur la question de l'humilité culturelle dans la pratique du travail social et des techniques de travail social.
- À la suite de cet examen, le comité a recommandé l'élaboration de ressources sur la pratique pour que les membres puissent se perfectionner professionnellement dans ce domaine. Deux ressources sur la pratique, qui orientent les membres vers les interprétations adéquates des Normes d'exercice, ont été conçues à ce jour, et seront publiées au printemps 2019 dans le bulletin *Perspective*.

Comité des finances

Mukesh Kowlessar, TTSl, président

- Le comité des finances fait des recommandations au Conseil sur les questions relatives à la planification financière, à la gestion financière et à la gestion de l'actif de l'Ordre, y compris :
 - le budget d'exploitation annuel;
 - les contrôles financiers internes;
 - les politiques financières et les plans financiers;
 - les politiques pour le placement des fonds.
- Le comité a examiné régulièrement les états financiers de l'Ordre et les états du portefeuille actuel de l'Ordre. Le comité a recommandé au Conseil des révisions à la Politique d'investissement à long terme de l'Ordre pour permettre un placement en actions.
- Le comité a passé en revue les politiques se rapportant à la gestion des finances de l'Ordre.
- Sur recommandation du comité, l'auditeur de l'Ordre a fourni au Conseil, lors de sa réunion de septembre 2018, une orientation sur les finances de l'Ordre et les responsabilités fiduciaires du Conseil.
- Le Comité a dirigé le processus d'élaboration du budget annuel de 2019 et du plan de travail associé, a étudié les prévisions de trésorerie et a conseillé d'augmenter de 20 \$ les frais d'adhésion généraux pour 2019.

- Le président du comité des finances a présenté au Conseil le budget et le plan de travail provisoires pour 2019, qui ont été approuvés lors de la réunion du Conseil de décembre 2018.

Comité des candidatures

Donald Panton, TSl, président

- Le comité des candidatures fait des recommandations au Conseil au sujet de la nomination des membres et des présidentes/présidents pour chacun des comités statutaires et non statutaires établis selon les règlements administratifs de l'Ordre.
- Le comité a tenu une séance d'orientation en août 2018 afin de passer en revue les exigences réglementaires concernant la composition des comités statutaires et les exigences concernant la composition des comités non statutaires, tel que cela est établi dans le règlement administratif.
- Le comité s'est réuni en septembre 2018 pour passer en revue les déclarations d'intérêt des membres faisant partie ou non du Conseil concernant leur participation aux comités statutaires et non statutaires, et a fait des recommandations au Conseil au sujet de la nomination de membres et de présidentes/présidents pour chacun des comités lors de la réunion du Conseil de septembre 2018.

Comité de la gouvernance

Déirdre Smith, membre du public, présidente

- Le mandat du comité de la gouvernance consiste à élaborer, tenir à jour et passer en revue les politiques et les procédures de gouvernance, à faire des recommandations au Conseil au sujet des politiques, procédures et modifications, et à exécuter les fonctions que le Conseil peut déterminer de temps à autre.
- Le comité a examiné et recommandé des modifications à apporter à plusieurs politiques en matière de gouvernance, conformément au cycle de révision.
- Le comité a continué à mettre en œuvre les objectifs du Plan stratégique 2016-2019 que le Conseil a approuvés en mai 2016.

Comité des titres et désignations

Frances Keogh, TSI, présidente

- Le comité des titres et désignations étudie les appels présentés par les membres (appelants) dans les 30 jours qui suivent la notification par l'Ordre selon laquelle la registrature a déterminé que l'appelant n'est pas titulaire d'un doctorat acquis en travail social, conformément au paragraphe 47.3(2) de la *Loi sur le travail social et les techniques de travail social*.
- Le comité rend sa décision par écrit à l'appelant et à la registrature.

- La décision du comité est définitive, a force exécutoire et ne peut faire l'objet d'un nouvel appel.

Comité des sociétés professionnelles

Linda Danson, TSI, présidente

- Le comité des sociétés professionnelles étudie les appels que présente une société professionnelle dans les 30 jours suivant la date à laquelle l'Ordre est informé de l'affaire.
- Le comité rend sa décision à la registrature et (ou) à l'appelant.
- La décision du comité des sociétés professionnelles est définitive et ne peut faire l'objet d'un nouvel appel.

Un
nom
peut en dire long

Pratique professionnelle et éthique

Les membres de l'Ordre se sont engagés à fournir des soins et des services professionnels, éthiques, qualifiés et responsables.

Conseil de l'Ordre 2018-2019



Conseil de l'Ordre

(au 31 décembre 2018)

Amanda Bettencourt, TTSI

Charlene Crews, TTSI

Linda Danson, TSI

Angèle Desormeau, TTSI

Judy Gardner, TTSI

Sanjay Govindaraj, TSI

Shelley Hale, TTSI

Frances Keogh, TSI

Lisa Kostakis, membre du public

Toula Kourgiantakis, TSI

Mukesh Kowlessar, TTSI

Andy Kusi-Appiah, membre du public

Richard (Rick) Lamb, membre du public

Sue-Ellen Merritt, TTSI

Donald Panton, TSI

Vinita Puri, TSI

Lisa Seburn, TSI

Déirdre Smith, membre du public

Membres du comité non membres du Conseil

Huda Alsarraj, TSI

Greg Clarke, TTSI

Delia Sinclair Frigault, TSI

Rita Silverthorn, TSI

Isabella Thomson, TSI

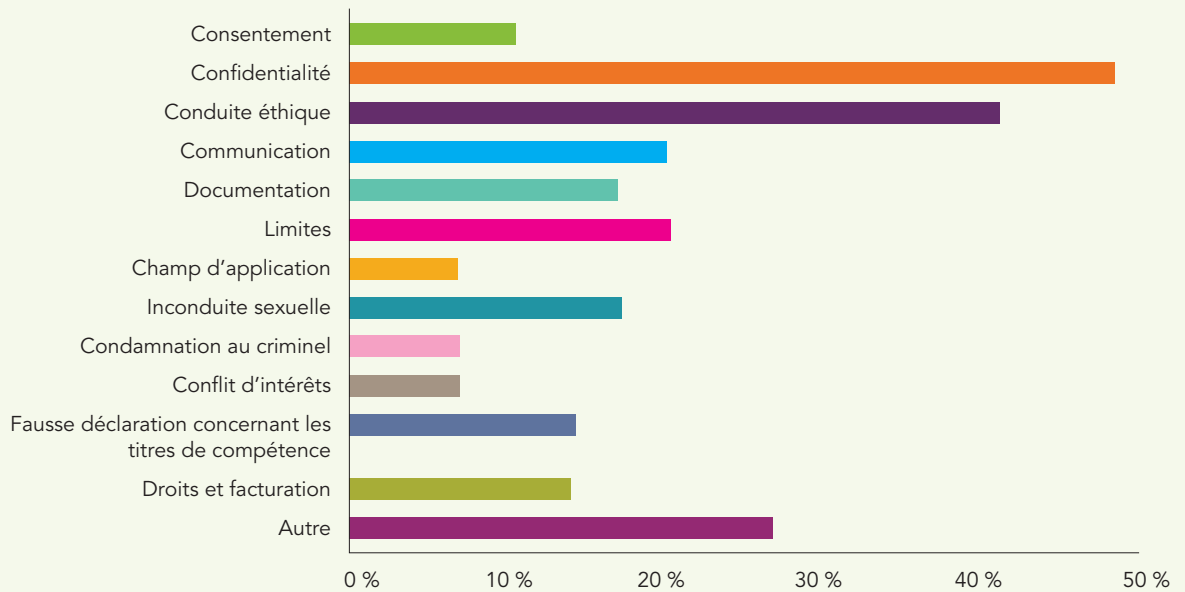
Un
nom
peut en dire long

Procédures rigoureuses en matière de plaintes et de discipline

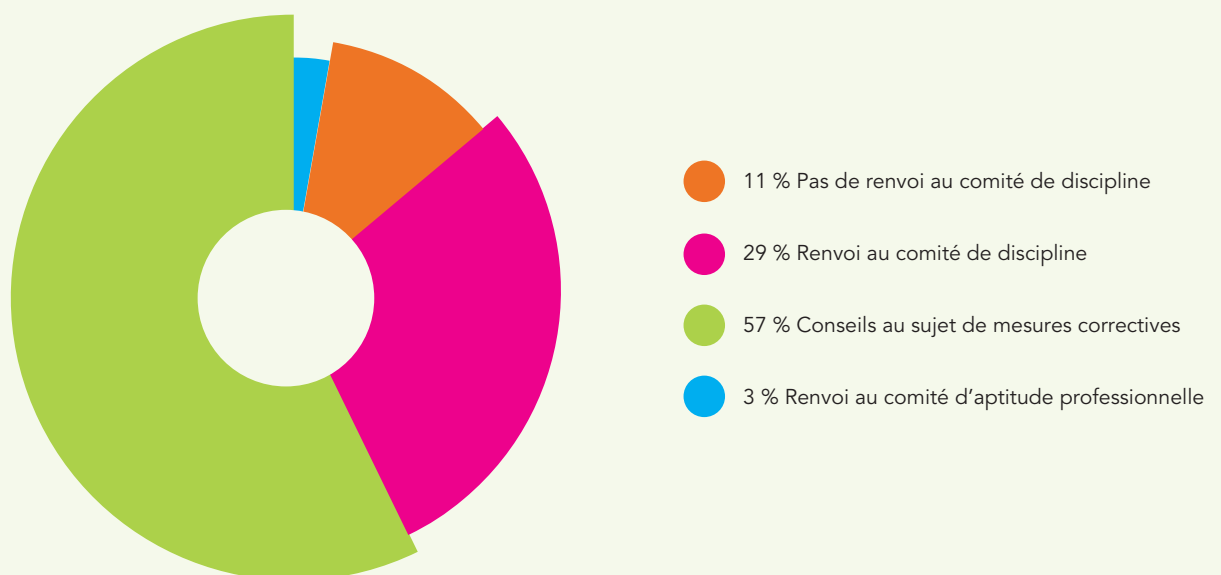
L'Ordre examine les rapports et les plaintes faisant état d'allégations d'inconduite de la part de ses membres et mène des enquêtes.

Questions soulevées par les plaintes et les rapports obligatoires

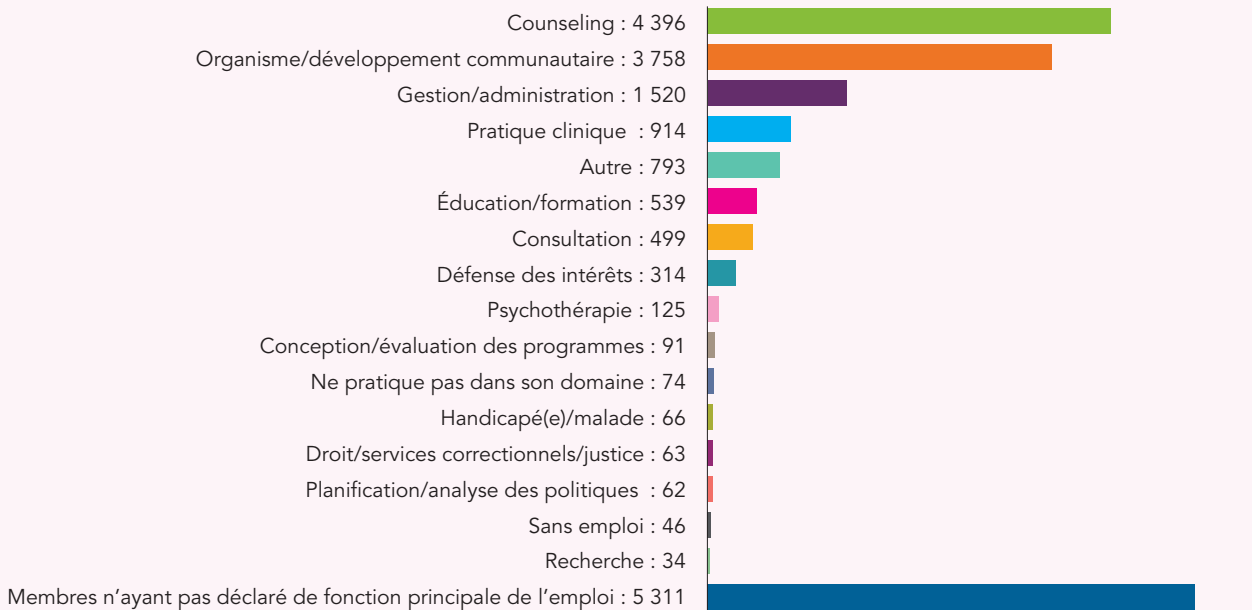
Remarque : Les plaintes et les rapports obligatoires soulèvent souvent plusieurs questions relatives au travail social et aux techniques de travail social.



Répartition des rapports et des rapports obligatoires

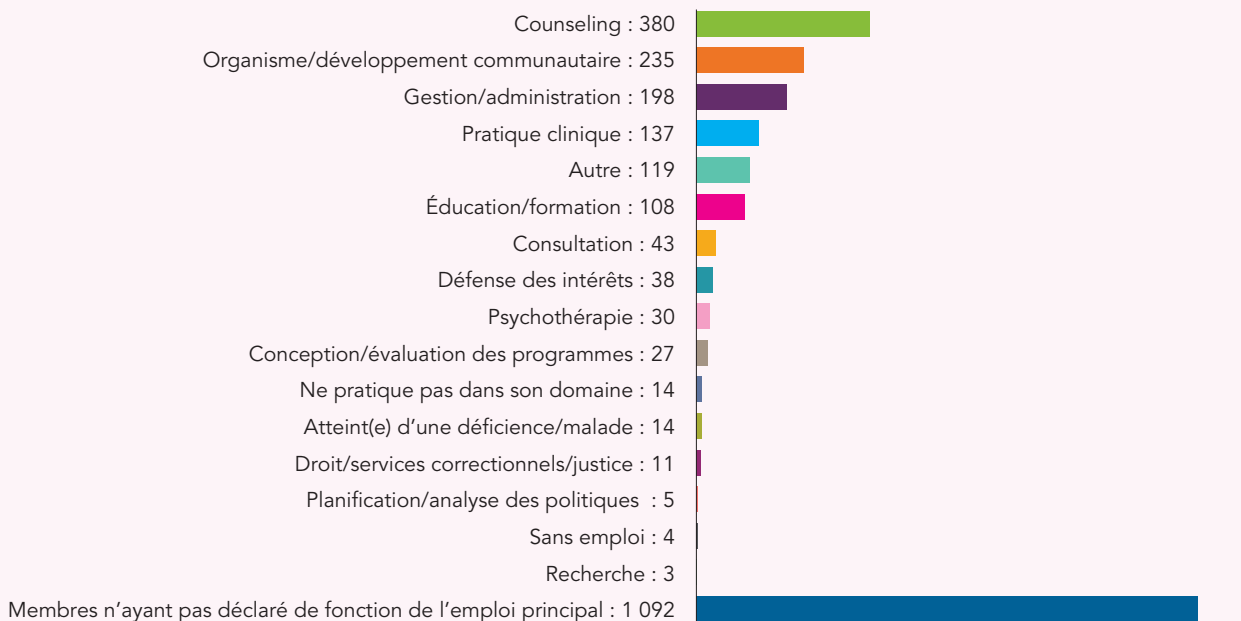


Fonction principale de l'emploi Travailleuses/travailleurs sociaux inscrits



À noter : cette information est fournie volontairement par les membres.

Fonction de l'emploi principal Techniciennes/techniciens en travail social inscrits



À noter : cette information est fournie volontairement par les membres.

Un
nom
peut en dire long

Rapport de l'auditeur indépendant et les états financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Conseil d'administration de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario

Opinion

Les états financiers résumés ci-joints, regroupant l'état financier résumé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état des résultats d'exploitation et l'état des changements aux soldes des fonds pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes correspondantes, sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, selon les critères décrits dans la note 2 des états financiers résumés.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait, par conséquent, se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur s'y rapportant. Les états financiers résumés et les états financiers audités ne tiennent pas compte des effets des événements survenus après la date de notre rapport sur les états financiers audités.

États financiers audités et notre rapport s'y rapportant

Notre opinion sur les états financiers audités, telle qu'énoncée dans notre rapport du 16 avril 2018, est inchangée.

Responsabilité de la direction relativement aux états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers conforme aux critères décrits dans la note 2 des états financiers résumés.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion, à savoir si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA 810), *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Crowe Soberman LLP

Crowe Soberman LLP

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)

Le 16 avril 2019

États financiers

État de la situation financière

Exercice clos le 31 décembre	2018	2017
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	3 213 848 \$	2 701 905 \$
Placements à court terme	2 035 950	1 575 494
Charges payées d'avance et postes divers de l'actif	82 173	80 475
Intérêts à recevoir	21 671	21 114
	5 353 642	4 378 988
Placements à long terme	3 890 635	4 559 178
Équipement et biens à bail	962 398	942 544
	10 206 675 \$	9 880 710 \$
PASSIF		
À court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	853 167 \$	814 863 \$
Revenus reportés	4 216 517	3 433 193
	5 069 684	4 248 056
Engagements et éventualités		
ACTIF NET		
Actif net investi en équipement et biens à bail	962 398	942 544
Actif net non affecté	4 174 593	4 690 110
	5 136 991	5 632 654
	10 206 675 \$	9 880 710 \$

États financiers (cont)

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos au 31 décembre

	Actif net investi en équipement et biens à bail	Actif net non affecté	2018	2017
Solde, début de l'exercice	942 544 \$	4 690 110 \$	5 632 654 \$	6 453 937 \$
Insuffisance des recettes par rapport aux charges	(289 041)	(206 622)	(495 663)	(821 283)
Virement interfonds – investi en équipement et biens à bail	308 895	(308 895)	-	-
Solde, fin de l'exercice	962 398 \$	4 174 593 \$	5 136 991 \$	5 632 654 \$

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre	2018	2017
Recettes provenant des droits d'inscription et des frais de dossier	6 284 006 \$	5 836 025 \$
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	3 777 373	3 448 355
Location des locaux	798 750	766 358
Frais juridiques	752 170	1 265 190
Publicité et promotion	233 896	131 787
Réunions du conseil et des comités	232 399	227 941
Experts-conseils	186 999	120 342
Frais bancaires	158 003	143 249
Location et entretien	109 087	79 555
Perfectionnement professionnel	85 069	91 234
Fournitures de bureau	80 090	81 124
Audit et comptabilité	36 160	34 352
Téléphone	35 943	34 798
Frais postaux et de messagerie	34 134	42 618
Site Web	29 814	33 445
Assurances	27 529	25 543
Impression et papeterie	22 189	26 930
Traduction	20 907	16 340
Élection	3 585	4 295
Amortissement de l'équipement et des biens à bail	289 041	213 457
	6 913 138	6 786 913
Insuffisance des recettes par rapport aux charges avant les revenus de placements	(629 132)	(950 888)
Revenus de placements	133 469	129 605
Insuffisance des recettes par rapport aux charges	(495 663) \$	(821 283) \$

Notes afférentes aux états financiers

1. Organisation

L'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social (« l'Ordre ») a été institué le 1er mars 1999 en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*. L'Ordre est un organisme sans but lucratif dont les objectifs sont de réglementer l'exercice du travail social et des techniques de travail social en Ontario, de gouverner ses membres et de protéger l'intérêt public. L'Ordre est exempt d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149 (1) (1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'inscription demeure valide tant que l'Ordre continue de satisfaire les exigences de la Loi et de la réglementation qui concerne les organismes sans but lucratif.

- (a) Les montants présentés dans ces états financiers résumés concordent avec les renseignements correspondants contenus dans les états financiers audités complets, ou peuvent être recalculés à partir de ces montants.
- (b) La direction est d'avis que les états financiers résumés contiennent l'information nécessaire et sont à un niveau d'agrégat approprié afin de ne pas induire les utilisateurs en erreur.
- (c) La direction a déterminé que l'état des flux de trésorerie ne fournit pas de renseignements supplémentaires utiles et, à ce titre, ne l'a pas inclus dans les états financiers résumés.

2. États financiers résumés

Les états financiers résumés sont tirés des états financiers annuels audités complets de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Une copie des états financiers complets est conservée dans les dossiers de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario et peut être fournie sur demande.

Les critères appliqués par la direction lors de la préparation de ces états financiers sont énoncés dans le paragraphe ci-dessous.

otsttso.org

**L'Ordre des travailleurs sociaux et des
techniciens en travail social de l'Ontario**

250, rue Bloor est, bureau 1000
Toronto, Ontario M4W 1E6

Téléphone : 416.972.9882
Numéro sans frais : 1.877.828.9380
Télécopieur : 416.972.1512